

## Préparation Conseil Portuaire du 16/12/2020

1 message

**Association Auppsv** <auppsv50@gmail.com>

14 décembre 2020 à 21:09

À : LETEISSIER Thierry <thierry.leteissier@manche.fr>

Cc : COURTAY Georges <courtay.georges@gmail.com>, COURTAY Georges <georges.courtay@orano.group>, LEMOULT Philippe <lemoult.philippe1@orange.fr>, POIROT Lucien <lucienpoirot@wanadoo.fr>, POIROT Lucien <lucienpoirot@gmail.com>, RENARD-DEWYNTER Arnaud <arenard.dewynter@gmail.com>, RIBY Jean <riby.jean@neuf.fr>, RICHARD Philippe <pmrichard@bbox.fr>, SANTERRE Claude <claudesanterre@icloud.com>, TAILLE François <francois.taille@orange.fr>

Bonsoir M; Leteissier

Afin de préparer au mieux ce Conseil Portuaire, veuillez prendre note des remarques que nous avons à faire :

- Membres du Conseil Portuaire :

Compte tenu du document "Composition structurelle des Conseils Portuaires" émis par le Conseil Départemental en date du 28/08/2020, M. Lemaigen ne peut être représentant de la SPL au CP car membre du personnel il n'est pas administrateur de la SPL et ne pourra pas, de ce fait, participer aux différents votes. De plus les postes de "représentant du personnel" sont déjà désignés en les personnes de F. Duloir et vous même. Cela pourrait être considéré comme conflit d'intérêt.

- Compte rendu du CP du 25/09/2020

Ce compte rendu n'est toujours pas en notre possession alors que le code des transports impose un délai de 8 jours avant la tenue de la réunion. Par cette non conformité cela pourrait entraîner une annulation de ce CP.

- Atterrissage et prévision

Les prévisions 2021 font apparaître une forte augmentation des charges de personnel et de personnel mis à disposition; de +22.5% par rapport à 2018 alors que le nombre de salariés sur le port de St Vaast n'a pas évolué. On voit également apparaître des frais de siège.

Il vous est donc demandé de présenter lors de ce CP, la structure de la SPL mise en place pour prendre en charge Barneville- Carteret et Granville; tant du point de vue personnel que gestion.

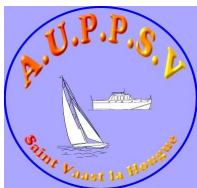
- Tarifs

Les tarifs de grutage sont toujours absents (il en était de même lors du CP du 23/11/2019) et ça ne doit pas être systématique. Il s'avère que les dernières factures de grutage émises par Cotentin Nautic font apparaître des frais de calages non prévus sur les tarifs 2020.

A Mercredi soir

Bien cordialement

Lucien POIROT



**Association AUPPSV**

50550 St Vaast la Hougue

@ : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

web : <http://www.auppsv50.fr>

**Annexe 1**

Présents

Nous avons noté la présence de Irène PUIG et Eric Jacob

Chapitre 1, page 2, 6<sup>ème</sup> paragraphe, à remplacer par :

A corriger :

« M. Poirot demande que soient intégrées les interventions qu'il a envoyées et actées dans le compte rendu du 25/11/2019 et qui n'y figurent toujours pas »

Chapitre IV, Page 4, 2<sup>ème</sup> paragraphe

Paragraphe peu compréhensif.

A corriger :

« M. Lemaigen explique qu'il n'y a pas beaucoup d'évolution et que le tableau présenté reprend la masse salariale depuis 2016 jusqu'en 2021. Le montant de cette masse salariale comprend également son assistante. »

Le cout des études ne peut pas être considéré comme salaire puisqu'on les retrouve dans les frais de siège. On mélange tout !

Chapitre IV, page 4, 7<sup>ème</sup> paragraphe

Comment la structure a pu être présentée au conseil d'administration qui n'est composé que de 4 élus du Département et des 2 représentants de Portbail et St Vaast ? Comment les autres ports ont pu donner leur avis ? C'est quelque peu anti statutaire !!!

Chapitre IV, page 4, 17<sup>ème</sup> paragraphe

A corriger :

« M. Courtay demande des précisions sur les recettes diverses, 3 094 pour régates, recettes diverses passant de 1 568€ en 2019 à 12 354 en 2020. »

Chapitre V, page 6, 3<sup>ème</sup> paragraphe

A corriger :

« Ils sont approuvés avec 1 voix contre et une abstention sur 10 votants »

Chapitre X, page 7, paragraphes à déplacer au chapitre III/travaux réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

« M. Courtay demande .....Seabin. »

« M. Lemaigen répond que la mise en place .....régulièrement. »

« M. Duloir confirme l'efficacité .....maintenance. »

## Lucien Poirot

---

**De:** Lucien Poirot [lucienpoirot@wanadoo.fr]  
**Envoyé:** vendredi 23 avril 2021 09:21  
**À:** 'Agence Portuaire Nord'  
**Cc:** Spl LEMAIGNEN Olivier  
**Objet:** RE: Conseil portuaire des ports départementaux de Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou du mercredi 19 mai 2021 à 16h00

Bonjour M Leteissier

Avons bien reçu votre convocation pour le Conseil Portuaire du 19 Mai  
Avons bien pris note que cette réunion s'effectuera en visioconférence et comme la précédente, les représentants des plaisanciers seront connectés sur un même lieu

Pour l'ordre du jour de ce CP, voici notre proposition :

- Approbation du compte rendu du CP du 16 Décembre 2020
  - Nous n'avons toujours pas ce compte rendu alors que les ports de la côte Ouest en sont déjà détenteurs depuis le 26 Mars
  - Nous ne voyons toujours pas apparaître les demandes de corrections des 2 précédents CP
- Bilan de l'activité du port 2020
- Bilan analytique du port 2020
  - Il n'est pas envisageable d'attente le CP du mois de Novembre pour avoir ce bilan
- Bilan complet du dévasement (2018 à 2020)
  - Comme annoncé lors du précédent CP, toutes les opérations étaient terminées en 2020
- Budget primitif 2021
  - Budget déjà présenté lors du précédent CP
  - Nécessaire s'il y a de fortes modifications
- Etat des travaux 2021
- Présentation de la nouvelle structure SPL
  - Avec l'arrivée des nouveaux ports, les statuts de la SPL ne sont plus adaptés
  - Répartition des salariés en fonction des différents établissements au nombre de 7
- Point sur « La Marina »
- Tarifs 2022
  - Etude préalable en vue d'une diminution des tarifs 2022
  - Pour des excédents répétitifs des années précédentes
  - Pour des montants d'impôts bien trop importants

Nous sommes bien sûr en attente des différents documents

Bien cordialement

Lucien POIROT

---

### Point sur le rapport d'activité 2020

- Il manque un détail des travaux réalisés en 2020 et leurs coûts associés
- Travaux 2021 : pourquoi la subvention du Département, d'un montant de 28 000€, pour la zone technique et le parking n'est pas annoncée ?

---

### Points sur le bilan financier 2020

#### Page 28-1

- 706881, recettes diverses SVT ; donner un détail, à quoi cela correspond
- 781741, rep/dep clients SVT : forte hausse, à expliquer
- 791001, transfert charges exploit : forte hausse à expliquer

#### Page 28-2

- 606131, eau : hausse malgré la pandémie et moins de fréquentation, pas logique, à expliquer
- 615201, entretien infrastructure : donner le détail
- 615501, entretien matériel : forte hausse, à expliquer
- 615601, maintenance : donner le détail
- 616100, assurance siège : raison pour laquelle cette ligne arrive sur SVT
- 622610, honoraires EC siège : signification de EC, montant en hausse à expliquer
- 625101, frais de déplacement : doublement en 2020, à expliquer

#### Page 28-3

- 635111, taxe CFE/CVAE : quadruplement en 2020, à expliquer
- 681501, dotation provision exploitation : on note l'augmentation de ce poste à 173 K€, positif, pour quelles charges ?
- Impôts en conséquence de la ligne précédente : baisse notable du montant des impôts (fictifs) à 17% du montant de l'année précédente, positif

---

### Analyse du bilan 2020

Nous notons bien que :

- Le montant des provisions à fin 2020 s'élèvent bien à 243 000€ y compris les 173 000 € affectés à ce poste. Quelles sont les actions prévues ?
  - Le montant des capitaux propres à fin 2020 s'élèvent à 337 479 €, pour une mise initiale de 30 000 €.
-

**DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**

**PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHOU  
CONSEIL PORTUAIRE  
DU 19 MAI 2021 À 16H00**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

**PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE**

**I - DOMAINE ADMINISTRATIF**

**a) Délimitation**

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue a été délimité par arrêté du président du conseil général en date du 20 décembre 1988.

**b) Occupation**

Concession

Société Publique Locale

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue fait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance, de pêche et de commerce de Saint-Vaast-la-Hougue passé entre le conseil général de la Manche et la société publique d'exploitation portuaire de la Manche en date du 1<sup>er</sup> avril 2014. Son échéance est fixée au 31 décembre 2043.

Une convention de gestion d'une portion du domaine public départemental situé sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été passée entre la commune et le conseil général de la Manche, ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition au profit de la commune. Son échéance est fixée au 31 décembre 2016 (en cours de renouvellement).

Occupations temporaires

Des autorisations sont accordées à :

- au CD 50 Direction des sites et musées, pour l'implantation de totems de signalisation, en cours de renouvellement.
- au chantier naval Auger pour l'occupation d'un atelier, l'échéance est fixée au 31 décembre 2023.
- à M. Bozec pour l'occupation de terre-plein pour la mise en place d'un stand de confiserie en période estivale, en cours de renouvellement.
- à Cotentin Nautic pour l'occupation du terre-plein de la zone technique, pour la manutention et le stockage de navires, l'échéance est fixée au 31 décembre 2023.
- à la société Wika Dimo pour l'implantation d'un télescope, en cours d'actualisation.
- au restaurant La Marina pour l'occupation d'un bar brasserie, l'échéance est fixée au 31 décembre 2032.

- à la S.N.S.M pour l'installation d'un « bac de rinçage », l'autorisation a été accordée le 9 novembre 2017.

- à la S.N.S.M pour l'installation d'un « appareil de levage » l'échéance est fixée au 28 décembre 2030.

### **c) Police**

Par arrêté N° 2011-269 en date du 12 septembre 2011, le président du conseil général de la Manche a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Saint-Vaast-la-Hougue. Le règlement particulier de police a été actualisé, il est en cours de signature.

Par arrêté n° APDN-2021-009 en date du 10 février 2021, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entraînements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

## **II – DOMAINE ECONOMIQUE**

### **Nombre de navires recensés en 2020 communiqué par le gestionnaire :**

#### **a) pêche**

Nombre de navires professionnels : **37**

Nombre de navires de passage : **6**

#### **b) plaisance**

Les résultats de la fréquentation présentés sont communiqués par le concessionnaire.

Contrats location à l'année : **666 navires**

<b>LOCATIONS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Variation 2019/2020</b>
à l'année	654	654	670	669	<b>666</b>	<b>-0,40%</b>
au mois	88	68	54	51	<b>37</b>	<b>-27 %</b>
à la journée	5310	4990	5140	6956	<b>3818</b>	<b>-45 %</b>

La fréquentation de passage par nationalité est la suivante :

<b>NATIONALITE</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Variation 2019/2020</b>
Française	3019	2862	2876	2427	<b>2513</b>	<b>+3,5 %</b>
Anglaise	1535	1254	1291	1241	<b>346</b>	<b>-72 %</b>
Belge	224	309	285	265	<b>191</b>	<b>- 28 %</b>
Hollandaise	419	412	511	563	<b>298</b>	<b>- 47 %</b>
Allemande	72	100	129	105	<b>83</b>	<b>-21 %</b>
Autres	41	53	48	46	<b>21</b>	<b>-54 %</b>
<b>TOTAL: navires nuitées</b>	<b>5310</b>	<b>4990</b>	<b>5140</b>	<b>4647</b>	<b>3452</b>	<b>-25,7 %</b>

### **commerce :**

#### Passages

Le trafic voyageur avec l'île de Tatihou pour l'année 2020 est le suivant :

Passagers transportés	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020%
	Arrêté au 30/09/2016	Arrêté au 30/10/2017	Arrêté au 30/10/2018	Arrêté au 30/10/2019	Arrêté au 30/10/2020	
- à l'année	45 879	60 848	63 690	61 717	<b>38 983</b>	<b>-37%</b>

### **III - DOMAINE TECHNIQUE**

#### **BILAN DU DRAGAGE DU PORT DE 2017 A 2020 :**

- 2017 : études environnementales 10 380 €
- 2018 : nettoyage des quais - Sté Beaussire 38 550 €
- 2019/2020 : dragage - Sté Merceron 511 888 €
- 2020 : bathymétrie 6 400 €
- 2018/2020 : parcelles agricoles 17 783 €
- 2018/2020 : suivi environnemental 9 845 €

**Coût total : 594 846 €**

**Dont reprise de provision : 560 000 €**

#### **ESPACES VERTS :**

- réaménagement des espaces verts en coordination avec la commune :
- nouvelles plantations, paillage pour un coût d'environ 5 000 €HT.

#### **BUREAU DU PORT :**

- restructuration et amélioration de l'accueil du bureau du port :
- accueil modernisé, création d'un bureau pour le maître de port pour un coût d'environ :  
**6500 €HT**
- création d'une salle de réunion à l'étage en cours de réalisation.

Ces travaux sont réalisés en régie par les personnels de la SPL du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Un point sur ces différents travaux sera effectué en séance par le concessionnaire.

#### **Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2021 :**

- modification de la zone technique 40 000 €
- travaux parkings 100 000 €
- reprise des joints sur la jetée du feu vert 25 000 €
- mesures sur l'épaisseur des portes 5 000 €

Un point sur ces différents travaux sera effectué en séance par le concessionnaire.

### **IV BUDGET**

Une présentation du budget exécuté 2020 annexé au présent rapport sera effectuée en séance.

## **V – PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES.**

### **Réception et traitement des déchets**

Conformément au plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Barfleur, actualisé par arrêté n° 2020-80 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020, modifié, (intégration du port de Tatihou), en attente de retour de signature.

Un point sur la réception et le traitement des déchets sera présenté en séance.

L'année 2020 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

### **PORT DE TATIHOU**

#### **I - DOMAINE ADMINISTRATIF**

##### **a) Délimitation**

Le port de Tatihou a été délimité par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1983.

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, sa mise à disposition de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été constatée par arrêté préfectoral en date du 3 janvier 1984.

Par arrêté préfectoral en date du 19 février 1991, le port de Tatihou a été transféré au département de la Manche.

##### **b) Occupation**

Le port de Tatihou ne fait pas l'objet de concession ou d'occupation temporaire.

##### **c) Police**

Par arrêté du 19 juillet 2001, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Tatihou.

#### **II – DOMAINE TECHNIQUE**

##### **Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2020**

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- remise en état des défenses du quai d'accostage du navire à passagers ;
- changement d'une défense de l'escalier.



- Aménagement parking « Vaultier » + reprise voies de roulement darse sur zone technique : estimation 265 000 € HT



- Reprises de maçonnerie grande jetée
- Mesures d'épaisseur d'acier sur vantaux du bassin à flot

## Gestion SPL 2020 St Vaast

### Recettes 2020

Carburant pêcheurs valeur achat	478 768,00	
Carburant pêcheurs vente dont marge	584 391,00	105 623,00
Carburant plaisance valeur achat	49 527,00	
Carburant plaisance vente dont marge	51 806,00	2 279,00

### Recettes courantes

Plaisanciers résidents	662 888,00	
Plaisanciers Visiteurs	77 175,00	
Jetons	2 630,00	742 693,00
Delta carburant plaisanciers (0,2%)	2 279,00	
Redevance pêcheurs	11 625,00	
Outillage pêcheurs	3 239,00	14 864,00
Delta carburant pecheurs (11,0%)	105 623,00	
Redevance passagers (0,7%)	7 058,00	
Redevances occupation (6,3%)	60 284,00	
Vélos	2 450,00	
Régates	3 094,00	
Cales	3 520,00	
Recettes diverses	16 653,00	25 717,00
<b>Total</b>		<b>958 518,00</b>

### Opérations comptables

Subvention Exploitation	31 360,00	
Produit gestion	153,00	
Reprises provisions Svt	1 629,00	
Rep Depr clients Svt	23 613,00	
Transfert charges Svt	56 412,00	113 167,00
<b>Total</b>		

### Résultat exploitation

Intérêts	902,00	
Opérations diverses	1 717,00	2 619,00

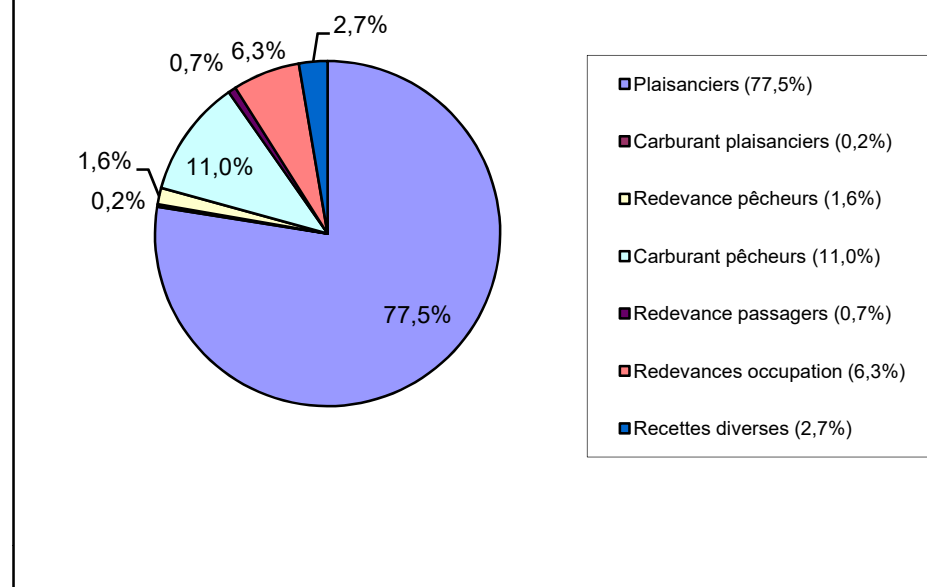
Total recettes hors carburant		1 074 304,00
Total dépenses hors carburant et impots		1 047 014,00

**Total Exédentaire 2020** **27 290,00**

**Impots sur bénéfices** **7 642,00**

**Résultat exercice 2020** **19 648,00**

### Recettes 2020



Plaisanciers (77,5%)	742 693,00	
Carburant plaisanciers (0,2%)	2 279,00	744 972,00
Redevance pêcheurs (1,6%)	14 864,00	
Carburant pêcheurs (11,0%)	105 623,00	120 487,00
Redevance passagers (0,7%)	7 058,00	
Redevances occupation (6,3%)	60 284,00	
Recettes diverses (2,7%)	25 717,00	
<b>Total</b>		<b>958 518,00</b>

12/05/2021

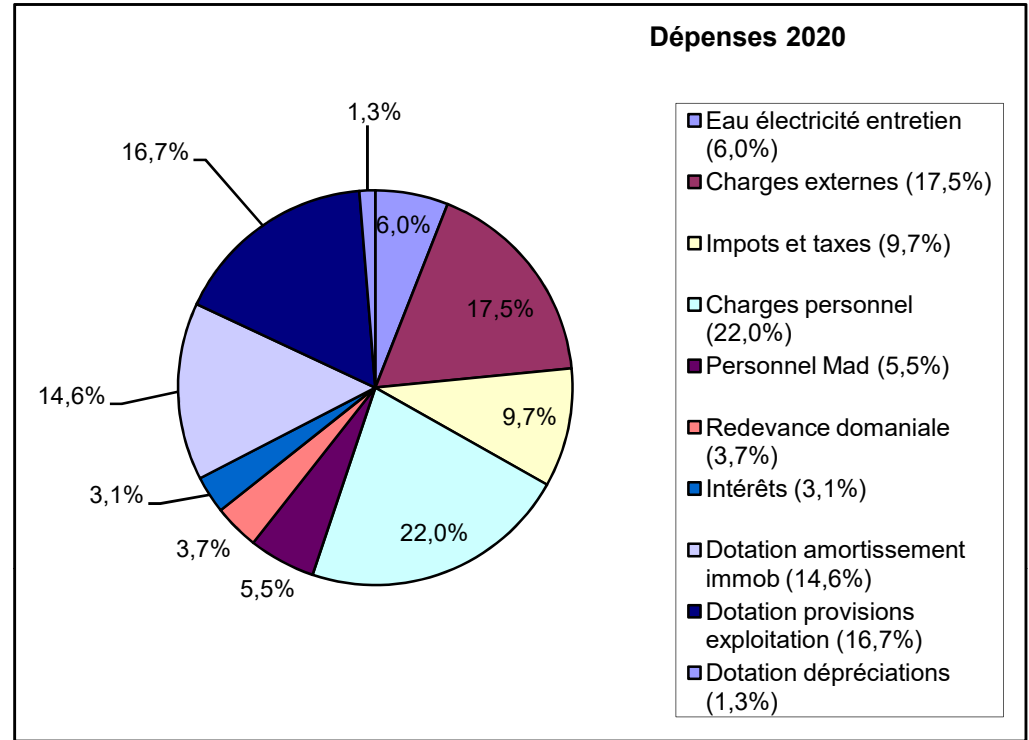
## Gestion 2020 SPL St Vaast

### Dépenses 2020

Carburant pêche achat	478 768,00	
Carburant plaisance achat	49 527,00	528 295,00

Eau, Electricite	58 671,00	
Fournitures entretien	3 125,00	61 796,00
Escales	2 042,00	
Déchets	7 602,00	
Locations	6 668,00	
Entretien biens immobiliers	80 903,00	
Maintenance matériels	16 192,00	
Assurances	19 449,00	
Gestion Douane	166,00	
Frais actes	1 746,00	
Publicité/salons/réceptions/cotisations	10 615,00	
Missions et déplacements	11 175,00	
Affranchissement/télécom/banque	9 008,00	
Indemnités et honoraires	15 046,00	
Etude Environnement	0,00	180 612,00

Stock carburant	12 954,00
Impots et taxes	100 716,00
Charges personnel	227 220,00
Personnel Mad	56 412,00
Redevance domaniale/créances	38 520,00
Intérêts	31 754,00
Dotation amortissement immobilier	150 589,00
Dotation dépréciations créances	13 441,00
Dotation provisions exploitation	173 000,00
<b>Total hors achat carburant et impôts</b>	<b>1 047 014,00</b>



Eau électricité entretien (6,0%)	61 796,00
Charges externes (17,5%)	180 612,00
Impots et taxes (9,7%)	100 716,00
Charges personnel (22,0%)	227 220,00
Personnel Mad (5,5%)	56 412,00
Redevance domaniale (3,7%)	38 520,00
Intérêts (3,1%)	31 754,00
Dotation amortissement immob (14,6%)	150 589,00
Dotation provisions exploitation (16,7%)	173 000,00
Dotation dépréciations (1,3%)	13 441,00

1 034 060,00

12/05/2021

	du 01/01/2020	%	du 01/01/2019	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2020	CA	au 31/12/2019	CA	en euros	%
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises	636 197	42,79	943 541	50,80	-307 344	-32,57
Production vendue	850 617	57,21	913 806	49,20	-63 189	-6,91
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	31 360	2,11			31 360	#####
Autres produits	81 808	5,50	571 585	30,77	-489 777	-85,69
<b>Total</b>	<b>1 599 981</b>	<b>107,61</b>	<b>2 428 932</b>	<b>130,77</b>	<b>-828 950</b>	<b>-34,13</b>
<b>CONSOMMATIONS</b>						
Achats de marchandises	528 295	35,53	863 528	46,49	-335 233	-38,82
Variations stock (marchandises)	12 954	0,87	-2 863	-0,15	15 817	552,46
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	298 818	20,10	797 099	42,92	-498 281	-62,51
<b>Total</b>	<b>840 067</b>	<b>56,50</b>	<b>1 657 764</b>	<b>89,25</b>	<b>-817 697</b>	<b>-49,33</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et versements ass.	100 716	6,77	82 844	4,46	17 872	21,57
Salaires et traitements	187 474	12,61	170 764	9,19	16 711	9,79
Charges sociales	39 746	2,67	62 860	3,38	-23 113	-36,77
Dotations amortissements, dep. et prov.	337 030	22,67	236 365	12,73	100 666	42,59
Autres charges	38 520	2,59	52 221	2,81	-13 700	-26,24
<b>Total</b>	<b>703 488</b>	<b>47,32</b>	<b>605 053</b>	<b>32,58</b>	<b>98 434</b>	<b>16,27</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>56 427</b>	<b>3,80</b>	<b>166 115</b>	<b>8,94</b>	<b>-109 688</b>	<b>-66,03</b>
Produits financiers	902	0,06	1 245	0,07	-343	-27,58
Charges financières	31 754	2,14	34 638	1,86	-2 884	-8,33
<b>Résultat financier</b>	<b>-30 852</b>	<b>-2,08</b>	<b>-33 393</b>	<b>-1,80</b>	<b>2 540</b>	<b>7,61</b>
Quote-part des opérat. en commun						
<b>Résultat courant</b>	<b>25 575</b>	<b>1,72</b>	<b>132 722</b>	<b>7,15</b>	<b>-107 147</b>	<b>-80,73</b>
Produits exceptionnels	1 717	0,12	1 717	0,09		
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 717</b>	<b>0,12</b>	<b>1 717</b>	<b>0,09</b>		
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	7 642	0,51	45 754	2,46	-38 112	-83,30
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>19 650</b>	<b>1,32</b>	<b>88 685</b>	<b>4,77</b>	<b>-69 035</b>	<b>-77,84</b>

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels